

**PRONONCÉ DU DISCOURS DE MARYLISE LEBRANCHU,
MINISTRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Je m'associe au message à Chantal ROBIN-RODRIGO qui doit travailler avec vous aussi vite que possible.

Je souhaite bon courage à Laurent WAUQUIEZ parce que Madame la Présidente va lui donner un agenda assez lourd.

Je peux te dire Laurent que lorsque Frédérique demande quelque chose, ce n'est pas facile de résister.

Je remercie Monsieur le Préfet de m'avoir fait découvrir les services mutualisés, j'y reviendrais peut-être à un moment.

Je salue les présidents, les parlementaires, les élus, vous tous parce qu'il y a une longue liste et je ne vais pas m'en sortir donc je vous salue tous très chaleureusement. Je vous remercie de m'accueillir ici.

Je regrette juste que Monsieur LASSALLE ne chante pas tout de suite mais ce sera tout à l'heure. C'est vrai que je suis très touchée d'être encore ici parce que ce n'est pas un territoire que je connais bien mais c'est un territoire que j'aime beaucoup et avant toute chose puisque je suis membre du gouvernement. C'est à ce titre que vous m'avez invitée. Sachez que l'ensemble du gouvernement est mobilisé en Corse contre la dérive actuelle.

Le premier ministre a décidé d'une stratégie d'ensemble de lutte contre la criminalité organisée en Corse. Le gouvernement prendra et prend encore toutes ses responsabilités pour agir avec détermination. Il faut une action de grande ampleur, une action dans la durée et nous le devons bien sûr à la République mais nous le devons d'abord à tous les Corses qui ont tellement envie qu'on aime leur pays, qu'on les aime, qu'on aime venir les voir et qui ont tellement rêvé d'avoir un pays serein, tranquille, dans lequel tout à chacun puisse créer et puisse vivre en toute sérénité. Merci aux citoyens corses, et plus particulièrement à ce peuple reconnu, de rêver avec nous d'une grande région de France apaisée.

En venant au 28^{ème} congrès de l'Association Nationale des Elus de Montagne à travers les 6 massifs, le Cinquième du territoire, beaucoup d'acteurs, beaucoup de départements, le sixième de nos communes, vous êtes une grande association. Juste un petit mot pour Augustin BONREPAUX puisque lorsque je suis redevenue parlementaire de base en 2002, je connaissais bien la Bretagne et la mer mais j'ai découvert, à travers une parole extraordinaire au sein de nos assemblées, soutenue par tout le monde, un Augustin BONREPAUX qui a mis la montagne au cœur des sujets de France et je remercie personnellement son héritière qui n'est héritière que de sa force derrière, il y fera encore référence. Merci.

Je voudrais d'abord vous dire que vous êtes, la plupart d'entre vous, des élus municipaux de nos communes, de terrain. Vous êtes des maires et le maire de la ville est de loin, je crois, le plus connu, le mieux identifié par nos concitoyens et c'est aussi bien souvent l'interlocuteur naturel des populations, le premier ou le dernier recours.

C'est d'abord vers le maire que se tourne nos concitoyens notamment les plus en difficulté, notamment aussi les plus créatifs comme ceux qui cherchent un soutien pour leur projet. Ils vont généralement d'abord et toujours à la mairie. Si vous êtes en première ligne sur le terrain, c'est aussi parce que l'action municipale est le premier niveau de service public local rendu dans ce pays de France et l'importance en période de crise n'est pas à démontrer. Je reste souvent choquée du discours sur les 36.000 communes et ce poids énorme que porterait la France. Je pense que si nous n'avions pas eu tous ces élus locaux dont je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure, plus de 400.000 sont des bénévoles, ne coûtent rien dans

cette société et donnent toute leur énergie. Je pense que nous aurions eu plus de difficulté à porter la crise à travers vous et je remercie les maires de France.

L'institution communale restera et reste un repère et une force mais c'est aujourd'hui un atout dans la démocratie et la gouvernance locale, dans l'action publique locale et parce que je crois à la commune et au mandat de maire que j'ai moi-même eu l'honneur d'exercer. Je sais les attentes légitimes qui sont les vôtres et je savais avant de rentrer dans la salle, mais je sais encore plus aujourd'hui, par rapport à cette nouvelle étape de la décentralisation. Vous avez appelé légitimement à conforter la place de la montagne dans le nouvel acte de décentralisation.

Je suis venue vous dire que le nouvel acte répond à un certain nombre de vos préoccupations pas spécialement toujours dites de la montagne mais vous allez trouver, je crois, dans les questions majeures que nous voulons prendre à bras le corps un certain nombre de réponses à vos questions. Ce n'est pas un nouvel acte qui va s'ajouter aux précédents mais il doit s'inscrire, et j'y tiens, dans une nouvelle vision de l'action publique pour notre pays. Il faut revenir au rôle de l'Etat et des collectivités territoriales et aux relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Je fais souvent sourire certains élus parce que, venant de Bretagne qui a une forte identité, peut-être pas comme la Corse mais pas loin, on me dit toujours que l'on ne me comprend pas, que je parle toujours de l'Etat alors que je viens de Bretagne. Oui parce que je crois fortement qu'il n'y aura aucune région forte s'il n'y a pas un Etat fort et je pense que c'est la conjugaison des deux qui nous conduira au redressement de notre pays. Vous-mêmes, dans vos territoires de montagne, aurez ce rôle à jouer en partenariat avec l'Etat, j'y reviendrais. Depuis 1982, on a fait beaucoup de transferts. Il y en a qui ont été très bien vécus, d'autres qui ont été plus difficiles.

Je pense à l'arrivée des ATOS au niveau des départements ou des régions parce que parfois, la paix, la gestion, les régimes d'indemnités ont été compliqués et je ne souhaite pas, je serais soumise bien sûr à la force du parlement et d'abord du Sénat mais je ne souhaite pas qu'il y ait énormément de transferts. Ce n'est pas cela le but et surtout, je veux que nul ne puisse dire, à la fin du débat, qu'il y a un transfert qui est une simple défausse de l'action publique de l'Etat qui n'en a plus les moyens et ce serait la pire des choses. Donc il n'y aura pas de transferts liés à une rigueur budgétaire, il n'y aura qu'une mise à jour d'un certain nombre de définitions des missions de service public et au fond je vais lâcher mon papier, ce sera plus facile parce que je vous ai écouté et j'ai envie de vous répondre.

L'Etat dans ses grands mouvements de décentralisation a en même temps conduit une réforme, peut être que vous n'avez pas, sauf pour ceux qui étaient aux responsabilités, bien vue.

L'Etat a créé la REATE, a redessiné l'ensemble de ses directions. Nos agents de la fonction publique ont eu du mal, on l'a vu ce matin, à s'adapter à cette évolution-là. Je voudrais d'abord dire un mot de cette fonction publique. Je pense que nous-mêmes élus, vous-mêmes élus locaux, intercommunaux, départementaux, régionaux, vous avez besoin des services de l'Etat et je pense qu'on a trop dit, à un moment, que ces services de l'Etat étaient trop nombreux, qu'il y avait des doublons partout et que notre population avait l'impression que nos fonctionnaires faisaient deux fois la même chose, qui étaient faites également dans des collectivités.

Il n'y a pas de fonctionnaire qui faisait deux fois la même chose et il n'y a pas de fonctionnaire qui était en manque de travail. Il y a simplement une mauvaise écriture des missions de service public de l'Etat donc nous devons, en même temps que la décentralisation, réécrire ce que doivent être les missions de service public de l'Etat, bien sûr les missions régaliennes. Mais est-il nécessaire d'avoir au niveau régional, et je sais que j'inquiète les fonctions publiques quand je dis cela, d'avoir de grosses directions lorsque la compétence a été décentralisée. Est-ce qu'on ne peut pas plutôt regarder ce qu'il manque dans nos missions de service public ? Et je pense, pour vous élus ruraux, toutes les fonctions de contrôle qui se sont éloignées alors que l'Etat, bien sûr est un stratège, est un garant mais il est un protecteur et il doit être présent. Ces fonctions de contrôle ont manqué d'agents, de fonctionnaires et ont petit à petit été confiées à d'autres, qui d'ailleurs nous posent quelques problèmes dans les négociations internationales sur les normes et je n'y reviendrais pas parce que le débat pourrait durer deux heures.

Je pense que l'Etat doit être capable, en réécrivant ses missions de service public, avec ses fonctionnaires, pas contre eux, de redire exactement comment il doit agir sur ses territoires. L'Etat sera présent dans ce mouvement de décentralisation qui s'annonce et y compris, je le souhaite, dans l'exposé des motifs de la loi pour que nous conjugions ce que cela veut dire « Etat fort », « collectivités territoriales fortes ». Voilà ce que je voulais dire d'abord sur l'Etat.

Je vais aller plus vite parce que vous attendez ce qui se passera sur la décentralisation. Je pense que la première chose à faire et qui est extrêmement importante, c'est d'utiliser vos expériences, dans vos

régions différentes géographiquement, avec parfois des grosses questions de coopération transfrontalière, par exemple. Le constat que nous faisons c'est que la plupart des régions, des départements, des intercommunalités et des communes ont essayé de répondre à des questions spécifiques.

Bien sûr, vous avez cette force de votre association, vous avez réussi à faire entrer une spécificité dans la loi mais souvent des questions ne sont pas réglées et je demande à l'ensemble des exécutifs dans chaque territoire régional, en présence de l'Etat, de se réunir pour savoir quelles compétences ils veulent en plus.

Cela s'appelle l'expérimentation mais aussi comment veut-on gérer chaque compétence ?

Est-ce qu'il est nécessaire partout que les lycées soient aux régions et les collèges aux départements ?

- Je ne sais pas.

Est-ce qu'il est nécessaire partout que les développements économiques soient 100 % confiés aux régions ?

- Je ne le crois pas.

Est-ce qu'il est nécessaire partout de discuter avec une métropole ?

- Non parce que dans certains territoires, il n'y en a pas.

Nous allons prendre en compte la diversité des territoires et redire que nous devons faire confiance, comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'Etat et à nos fonctionnaires. Nous allons faire confiance aux élus locaux. Je ne veux plus entendre que les élus locaux sont des laxistes, sont des gens qui ne savent pas gérer, qui sont prêts à multiplier les services, à ne pas mutualiser les ressources et les élus locaux sont des gens extrêmement responsables, ils ont besoin de reconnaissance. Il n'y aura plus de conseiller territorial parce qu'ils l'ont mal vécu. Ne continuons donc pas sur un chemin qui n'a pas été compris.

En revanche, faisons leur confiance pour discuter de leurs compétences au niveau de chacun des territoires et s'ils demandent à l'Etat d'exercer une compétence, peut-être qu'en montagne, il va falloir que nous soyons vigilants et que dans les deux mois qui viennent, avec la Présidente et le Secrétaire Général ainsi que l'ensemble de l'Association, vous regardiez s'il n'y a pas des spécificités qui pourraient déjà être préparées pour cette conférence territoriale. Une fois que cette conférence territoriale aura donné ses résultats, alors, pour une période par exemple de 5 ans, les élus seront responsables de la mise en place de ce qu'ils auront décidé.

Nous allons donc ouvrir la porte de la diversité et de l'expérimentation en droit. Quand je dis cela bien sûr, vous allez me demander pour vous, dans la montagne, aurez-vous des droits spécifiques ? Je viens de vous dire le chemin.

Vous avez deux mois devant vous pour voir comment on pourra, lors des débats parlementaires, illustrer ce que le mot « diversité, expérimentation » veut dire. Je pense que, bien sûr, les régions concernées par la montagne connaissent parfaitement vos soucis mais la porte du droit est quand même une porte importante et j'ajoute qu'un certain nombre de montagnes, pour des raisons évidentes de dessin de la géographie du monde.. Ce sont des régions frontalières et que les coopérations transfrontalières, il faut que nous les réglions sur ce territoire-là.

Ce n'est pas de Morlaix même si c'est la plus belle ville du monde, qu'on peut régler un problème qui concerne la vie quotidienne des transfrontaliers en particulier en zone de montagne. Je suis tout à fait ouverte à recevoir une délégation spécifiquement sur ce point-là et je prends en compte ce qui a été dit hier soir. Ils en ont profité, parce que je comme je dînais-là, j'ai haut comme cela de feuilles que j'ai notées en rentrant.

Décentralisation l'est aussi, je l'ai dit en début de propos, liée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Comment fonctionner ? Nous allons créer un Haut Conseil des territoires. Le Sénat a eu un peu peur parce qu'il est évident, on a une sénatrice qui s'est exprimée aussi, qui est là, que le Sénat est la chambre qui porte, et maintenant constitutionnellement, les questions des collectivités territoriales. Pourquoi un haut conseil ? Parce que nous voulons, qu'en amont de chaque texte de loi, et j'ai envie de dire de chaque décret important en conseil d'Etat..

Effectivement, je cherche le lieu, bien sûr, j'ai le Comité des Finances Locales mais je cherche le lieu où tout le monde puisse être en amont consulté sur l'application de cette réforme. Mais pour chaque loi, il faudra faire ce passage impératif devant le Haut Conseil. Au fond, lorsqu'on regarde quelles sont les associations d'élus qui sont institutionnellement écrites dans la loi, il n'y en a pas beaucoup en dehors de l'ADF, l'ARF, l'AMF que tout le monde connaît. Il n'y a que la vôtre donc, si je n'ai pas d'arbitrage.

Je vais aller voir le Premier ministre qui arbitra le texte du gouvernement mais cela ne me choque pas qu'une association qui est reconnue en droit siège en tant que telle au Comité. C'est plus important et je pense qu'il faudra simplement que vous discutiez un tout petit peu avec l'Association des Maires Ruraux de France parce que, comme vous êtes aussi des maires ruraux, peut-être qu'on peut éviter qu'ouvrant la porte à une Association, qu'on en ait 20 parce que cela deviendrait peut être d'efficacité un peu délicate. Je vous propose de faire ce travail. On va voir avec la Présidente et le Secrétaire Général comment l'écrire pour que ce ne soit pas immédiatement des demandes reconventionnelles. Mais je suis ouverte à ce sujet.

En revanche, vous avez beaucoup parlé des départements. Les départements ont un rôle extrêmement important pour le milieu rural et je pense qu'en montagne c'est plus vrai que n'importe où ailleurs. Les départements vont se voir confortés dans leur mission de cohésion sociale.

Je trouve délicat aujourd'hui d'entendre que cette mission serait moins intéressante que la mission de développement économique mais j'entends que le département, en particulier dans certaines zones de France, est plus proche des collectivités territoriales que ne l'est la région. On a largement convenu au Congrès de l'Association des Régions de France, sur les questions par exemple de développement économique. Il faut qu'on discute régions, départements pour que les départements, en particulier pour les zones rurales, gardent par exemple une compétence immobilier d'entreprise, localisation.

On ne peut pas mettre une entreprise n'importe où s'il n'y a pas l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets. Donc tout ce qui va tourner autour de l'immobilier et de l'implantation d'entreprise doit être discuté avec les départements. Ce ne sera pas la même chose partout. Lorsqu'il y a une grande métropole peut être que le département ne prendra pas longue avec la région pour se partager cette compétence. Mais, si on la partage, il faut qu'on la partage précisément c'est-à-dire que nul ne puisse après revenir à la table des négociations parlant de doublonnage, de doubles effectifs. J'entends que les départements, dans cette action partagée avec les régions, soient très précis sur ce qu'ils exerceront avec les collectivités locales. Les départements ont une lourde charge. On les a reçus avec le Président de la République en début de semaine parce qu'aujourd'hui, ils sont pris dans un effet de ciseaux. Les prestations qu'ils versent à APA PSH, RSA, sont de plus en plus importantes et par rapport aux ressources, en zone rurale ou en zone de montagne, je suppose que c'est encore plus vrai qu'ailleurs et leurs ressources, en revanche, ne correspondent pas aux besoins.

Nous nous sommes engagés à discuter au niveau du Parlement, bien sûr. Ce sera in fine fin 2014 au moment de la loi de finances qu'il y aura ce projet de loi qui reformera les finances locales. Il faut absolument trouver une assiette pour les départements. Certains d'entre vous, y compris de montagne, ont suggéré, vous l'avez rappelé, que l'on bouge sur les DMTO, sur les droits de mutation à titre onéreux. Je pense que les péréquations, c'est un élément qu'il faut que je regarde tout de suite en arrivant, lundi matin. Il faut qu'on regarde aussi quels sont les plafonds qui s'imposent aux uns et aux autres, concernant en particulier les DMTO pour l'ancien, ne pas charger pour les nouveaux logements parce que nous avons besoin de ce grand talent du logement.

Est-ce qu'il faut dédier aux départements une assiette fiscale liée à la solidarité ? Je pense à la partie de la CSG, c'est une interrogation.

L'impôt sur la succession aussi et toute forme de solidarité nationale péréquée. Je pense qu'avec les départements, nous avons l'obligation de réussir cette petite évolution qui va être importante parce que je ne crois pas que l'on puisse continuer à dire aux départements lorsqu'on s'est engagé à 50/50 de financement, qu'on était à 70/30 et c'est que c'est déjà pas mal. C'était la réflexion de tout à l'heure. Je ne crois pas que ce soit suffisant. Le débat est ouvert. Pour les intercommunalités, le partenaire département doit pouvoir répondre.

Vous avez parlé de clause de compétence générale. Je dis que c'est la conférence territoriale réussie, si les collectivités territoriales sont capables d'écrire comment elles vont gérer les compétences, alors la compétence générale reste. Je ne pourrais pas la faire perdurer s'il n'y avait pas d'accord sur la gestion des compétences c'est-à-dire que si chacun disait qu'on continuera à faire comme avant, cela deviendrait délicat. Je pense donc que le maintien de la clause de compétence générale est lié à la réussite des conférences territoriales des compétences, c'est-à-dire que nos élus sont responsables, sont adultes et capables de nous faire un document extrêmement précis qui permettra de garder cette clause-là.

En revanche, vous avez parlé des intercommunalités. 5.000 habitants, pas 5000 habitants. Même en Bretagne où la montagne la plus haute ne fait pas 400 mètres, il y a une intercommunalité qui ne fait pas

5.000 habitants donc je pense qu'il faut être réaliste. Devant les préfets, j'ai dit qu'effectivement, on ne remet pas le chantier de l'intercommunalité en cause. Il a été commencé par l'ancien gouvernement, l'ancienne majorité l'a porté. Il est hors de question de tout arrêter pour tout recommencer sinon on ne s'en sortira pas. Donc la continuité de l'Etat. On impose ce schéma comme prévu après l'amendement Pélissard pour la fin de l'année.

En revanche, quand la géographie fait que la démographie ne peut pas être au rendez-vous sur un périmètre cohérent alors il ne faut pas être plus royaliste que le roi même si je suis républicaine, pardonnez-moi l'expression, on peut garder les intercommunalités de moins de 5.000 habitants.

François BROTTE nous avait fait un jour un schéma des communes et nous avait montré les 270 kilomètres d'un bout à l'autre pour avoir en route de montagne le nombre d'habitants suffisant. Je pense que les préfets sont conscients et on va le voir avec eux. Ce n'est pas parce que je dis que cela peut exister que cela doit exister. Je pense qu'il faut qu'on reste à l'exception qui va confirmer la règle quand la géographie l'impose, quand on a des problèmes de vallée, quand on a des problèmes aussi de bassin versant d'ailleurs pour certaines compétences, quand on a tous ces problèmes-là alors qu'on les prenne en compte. Je pense qu'on regardera au cas par cas comment s'en sortir.

Sur les intercommunalités, un mot encore. Je sais que cela inquiète beaucoup de maires de petites communes ce transfert vers les intercommunalités et surtout celui qui est là, je savais qu'il allait dire cela Monsieur LASSALLE. C'est vrai que cela vous inquiète mais je ne vois pas autrement comment agir.

Aujourd'hui, les petites communes n'ont pas les moyens d'exercer un certain nombre de compétences. Je voudrais dire aussi que toutes nos petites communes ne sont pas pauvres. Certaines ont la chance d'être très peu endettées. Quand j'entends parler de l'endettement public, je rappelle toujours que cet endettement n'est que pour 20 % dans l'affaire des collectivités territoriales. C'est très peu mais je pense que, pour avancer sur un certain nombre de projets structurants, on n'échappera pas au renforcement de l'intercommunalité. On ne doit pas reculer par rapport à l'intercommunalité. Sur ce point aussi, j'en appelle à la confiance qu'on fait aux élus et au sens des responsabilités. Je pense que ce sera un élément du débat parlementaire. Je ne sais pas comment il sera tranché, que si on transfère des compétences, on doit transférer la ressource, on doit transférer les moyens. Ce qui nous est le plus reproché, je dis « nous », puisque j'ai été aussi élue locale, c'est d'avoir transféré des compétences et d'avoir gardé des services. Je pense que c'est sur ce point qu'un certain nombre de ceux qui veulent avoir un discours négatif sur les collectivités territoriales s'appuient.

À nous de le corriger et on verra dans le débat parlementaire si cela devient une obligation. Mais je crois quand même que la mutualisation de la ressource est une bonne solution et nos fonctionnaires territoriaux parfois, quand la compétence a été transférée, ont du mal à retrouver leur place, ils sont compétents, ils sont efficaces mais il faut qu'ils soient un certain nombre rassemblés pour pouvoir répondre à des dossiers qui sont de plus en plus complexes et de plus en plus difficiles. Je plaide pour la mutualisation de la ressource.

Que dire encore devant vous.

J'ai entendu aussi le message sur les normes qui m'est venu de toutes les associations d'élus, des 400.000 normes, des 2 milliards d'euros que nous perdons d'après l'étude de Monsieur LAMBERT. J'ai bien sûr assisté à un débat au Sénat où il y avait une loi qui arrivait avec 32 articles, on n'a pas pu la prendre en compte.

Je m'engage derrière le Président de la République à obéir à son ordre. Il n'y aura plus une seule norme créée par un ministère s'il n'y en a pas une qui est effacée. Nous allons d'autre part avec l'aide de Monsieur LAMBERT veiller au flux des normes à celles qui arrivent. Nous avons eu un contact avec Valérie FOURNEYRON et la Fédération Sportive. Lorsque les normes des fédérations sportives ne se traduisent que par des dessins de lignes sur le sol de la salle des sports, il n'y a pas de problème. La Fédération Sportive a le droit d'imposer des normes pour tel ou tel type de classification de salle.

En revanche, quand il s'agit d'équipement lourd, quand la commune vient d'investir et quand on vous dit que ce n'est plus le bon tapis, le bon sol ou le bon mur ou la bonne isolation, je crois qu'on va demander à ce qu'il y ait une concertation obligatoire entre la Fédération Sportive et les maires et s'il n'y a pas d'accord, la ministre en est convaincue comme moi depuis hier donc c'est récent, s'il n'y a pas d'accord entre les représentants des maires et les fédérations sportives, alors c'est la commission présidée par Monsieur LAMBERT qui devra trancher. Il y a beaucoup de mails, de SMS et de courriers qui arrivent des maires. Voilà notre engagement. On va voir au bout d'un an si on a beaucoup progressé. Le seul sujet qu'il nous reste c'est le stock de normes puisque la commission d'évaluation des normes ne

s'occupe que du flux donc à nous, puisque le Président de la République nous a intimé l'ordre de balayer toutes les normes et certaines sans doute sont à revoir.

En revanche, on a un souci par rapport à l'engagement qui a été l'engagement d'une loi pour les personnes en situation de handicap. Je ne vois pas comment aujourd'hui j'irais dire aux personnes en situation de handicap qu'on renonce à l'accessibilité. Il faudra qu'on regarde quels sont les grands empêchements mais je pense que le respect que l'on doit aux citoyens de France c'est aussi le respect qu'on doit aux citoyens en situation de handicap. Pour eux et pour elles, je pense qu'aucune annonce ne sera vécue comme autre chose qu'une nouvelle discrimination. Nous allons donc avancer avec un certain nombre d'associations pour voir comment mieux faire pour remplir notre engagement collectif pour 2015 et je sais ce que cela vous pose comme difficultés. Vous aurez aussi à faire fonctionner une contractualisation.

Monsieur Patrick OLLIER a dû partir mais j'ai entendu Monsieur Stéphane LE FOLL hier remettre en cause le principe d'aménagement du territoire. Entre temps, on a recontacté Stéphane LE FOLL. Il ne remet pas en cause le concept d'aménagement du territoire, il veut passer au concept d'équilibrage du territoire. Attention, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'aménagement à faire qu'il ne faut pas équilibrer les territoires. En fait, on a deux éléments importants. D'abord, nous allons revenir à une notion de planification parce que la DATAR est un petit peu reculée dans ses fonctions d'aides à faire même si pour votre association, elle est déterminante. Il faut qu'elle retrouve dans ce moment de décentralisation toute sa place. Nous allons revenir sans doute à un Commissariat au Plan parce que cela nous semble important qu'il y ait un levier de discussion entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Je pensais à l'application de certaines normes et de certaines péréquations qui doivent en tenir compte. Dans le futur contrat que nous passerons entre l'Etat et les collectivités territoriales, nous allons sortir du Plan et imaginer comment l'ARF a réagi quand j'ai dit cela. Ce ne sera plus un contrat de plan Etat/régions. Nous allons passer à un contrat de plan Etat/territoires. Pour prendre en compte des spécificités, pour prendre en compte aussi les villes, il y a à la fois les spécificités des montagnes mais des villes. En revanche, pour qu'il y ait une cohérence parfaite, nous demanderons à la région de cosigner même si elle ne collabore pas à tous les contrats de telle manière qu'on ne se retrouve pas avec des choses ingérables. On va essayer de répondre de l'action de l'Etat dans la contractualisation en prenant des engagements forts, y compris via votre association.

Vous aurez à bien vous situer par rapport à la Banque Publique d'Investissement. Les craintes sont toujours les mêmes et elles sont justes. La crainte c'est que quel que soit le niveau de la réserve dont va bénéficier cette banque et elle va être importante, un grand groupe. Les grandes villes, tout le monde, en appelle tout de suite à la Banque Publique d'Investissement alors que des projets qui semblent très petits sont très structurants dans les territoires et l'engagement que nous avons pris c'est qu'il y aura effectivement une cellule régionale de discussion pour tous les projets, 80 ou 90 % des projets. Je vous appelle à faire attention tout de suite et à bien écrire vos demandes via la région, via les préfets. Quand les choses se passent ainsi, peu importe la formule parce que je sens la crainte venir et quelques communes ou intercommunalités m'ont dit leur difficulté à trouver sur le marché des prêts à des taux intéressants.

Nous avons baissé le taux des prêts de la Caisse des Dépôts et consignations de quelque 0,6 point et en baissant les prêts, nous avons asséché l'enveloppe. Les 2 milliards sont partis en quelques semaines donc il va falloir qu'on remette une enveloppe. C'est une incidente par rapport à votre association mais profitons de tous les lieux pour le redire. Dans les jours qui viennent, alertez vos préfets si vous avez un projet pour lequel vous n'avez pas l'emprunt qui va bien parce que nous voulons y répondre vite mais encore faut-il que nous ayons la juste situation de tous.

Je vais donc maintenant en désordre mais je n'aurais pas dû lâcher mon papier. Comme l'a dit Stéphane LE FOLL, puisque c'était sa réflexion dont je suis partie hier, nous allons avec lui répondre à l'une de vos préoccupations qui est de rendre l'action des massifs plus efficace dans la prochaine programmation y compris pour le FEADER. Vous savez que la gestion des fonds structurels va appeler une réorganisation avec les régions. Mais je pense qu'au-delà des aides qui sont destinées à l'agriculture et la forêt, il faut qu'on réfléchisse à la prise en compte des territoires de montagne pour les autres aides du FEADER.

Vous avez aussi un peu de temps devant vous pour faire des propositions sur la façon dont on va, avec les régions, gérer ce problème particulier parce que vous savez que comme les fonds vont diminuer, je ne me fais aucune illusion, je pense qu'il faudra vite Madame la Présidente, Monsieur le secrétaire général, faire le tour des plus grandes demandes pour qu'on puisse être efficaces.

Je suis trop longue me dit-on donc je passe sur tout le reste. Je voudrais vous dire juste en fin de propos que j'ai entendu vos revendications sur la codification, sur la loi montagne. De la révision, je ne sais pas, je n'ai pas la réponse. Je n'ai pas eu le temps depuis hier soir de regarder si c'était possible ou pas. Peut être au moment de la loi de décentralisation. On peut faire, dans certains articles, référence à une amélioration ou à une transformation, c'est ce que je vous propose, dans les articles de la loi montagne.

À mon avis, compte tenu de l'agenda parlementaire, c'est ce que nous avons de plus efficace à faire. Vous avez parlé de la codification. Pourquoi pas. Je ne suis pas une farouche partisane de la codification. Pourquoi ? Parce que j'ai été garde des Sceaux et à chaque fois qu'on codifie, c'est extrêmement lourd et long. On n'est pas sûr de l'efficacité, il y a un certain nombre de codes. Je pense même au code du commerce sur lequel on est obligé de retravailler tout le temps. Le code de la consommation a posé plus de problèmes qu'il n'en a réglé.

J'entends la revendication mais je pense que c'est plus une revendication de reconnaissance de la spécificité du secteur de montagne que des besoins de codification. Je ne suis pas fan de la codification mais si vous y tenez vraiment, il faut à ce moment-là que l'on vous dise comment cela peut se faire, je vais voir cela avec Madame TAUBIRA, ma collègue ministre de la Justice et Garde des Sceaux. Mais méfiez-vous un peu de la bonne annonce de codification qui fait que pendant des années, vous attendez le résultat. Je préfère vous proposer, à l'heure où je vous parle, de prendre la spécificité de montagne dans tous les projets qui vont arriver.

Sur la péréquation, vous avez demandé à ce que les critères changent. Les critères ont déjà changé avec l'introduction du revenu moyen par habitant parce que c'est important de voir qu'on a beau avoir une très belle activité touristique dans une station de montagne, on a peut-être un revenu moyen par habitant qui est faible parce que les emplois du tourisme ne sont pas des emplois hautement payés. Donc, il faut que l'on regarde si ce critère a amélioré les choses, on va voir avec la discussion qu'on va avoir au parlement si cela a vraiment amélioré les choses.

S'il y a d'autres critères à prendre en compte, je ne suis fermée à rien à condition que cela devienne applicable. C'est toujours le même problème et je pense que le nombre d'habitants par rapport au kilomètre de voirie sont des choses qu'on peut imaginer reprendre. Méfiez-vous, je vous le dis, dans le débat aujourd'hui et on les comprend, ceux qui ont le plus n'ont pas envie qu'on monte beaucoup les enveloppes de péréquation. Je me suis engagée à augmenter les enveloppes de péréquation, à pousser la péréquation horizontale, à être engagée au nom du gouvernement sur la péréquation verticale.

Je serais très dure. C'est mardi prochain la prochaine commission élargie avec Anne-Marie ESCOFFIER. Au moins pour en discuter, je n'ai qu'un seul message : il faut que vos parlementaires soient présents parce que la péréquation est la seule arme efficace pour parler d'égalité des territoires et j'y tiens. Je vous remercie de m'avoir écouté trop longuement. Bon courage.

.../...